



## RAQUETTES EN SUD QUEYRAS VALLÉE de CEILLAC

**SEJOUR EN ETOILE**

**5 jours de randos RAQUETTES**



*Au cœur d'une des vallées les plus accueillantes des Alpes du Sud, au départ du site nordique de Ceillac en Queyras, des randonnées raquettes variées pour vous faire partager notre passion de la Montagne Hivernale. Beaux vallons, lacs d'altitudes, arbres magiques, chalets d'alpages recouverts du blanc manteau. Un programme riche et varié adapté aux conditions d'enneigement. Un plaisir à l'état pur !*

**LIEU :** Ceillac, sud Queyras,

**DATE :** du dimanche 25 février 17h au samedi 02 mars 2024 après le petit déjeuner,

**DURÉE :** 5 jours de randos à la journée, 6 nuits,

**ENCADREMENT :** BRUNO BERNASCONI, accompagnateur en montagne diplômé d'état,  
06 58 03 36 76 – 09 75 61 01 94

**MAIL :** [sejours.atlas@gmail.com](mailto:sejours.atlas@gmail.com)

**NIVEAU :** moyen, pouvant randonner 5 heures de marche/ dénivelé moyen de 500 m,

**HÉBERGEMENT :** gîte d'étape, en chambre de 2 personnes confortable,

**GROUPE :** 6 à 8 personnes,

**PORTAGE :** vous portez vos affaires pour la journée avec le pique-nique.

**CARTOGRAPHIE :** IGN TOP 25/3537 ET – Guillestre

### LES PLUS DE CE SEJOUR

Une immersion totale dans le sud Queyras, avec des transferts limités,

Un hébergement au cœur du village de Ceillac, avec un accès aisé aux commerces, bars, patrimoine et ambiance du village,

Le programme présenté et discuté au jour le jour avec l'accompagnateur pour tenir compte au mieux de votre forme du moment.

**TARIF : 770 € par personne**

**Le prix comprend**

- L'hébergement en gîte d'étape en chambre de 2 avec salle de bain
- L'encadrement par 1 accompagnateur en montagne diplômé d'état
- le prêt des raquettes et bâtons, l'équipement DVA (pelle, sonde, DVA)
- La pension complète du jour 1 dîner, au jour 6 matin, pique-nique tous les midis, vin compris le soir
- Une remontée mécanique (ticket piéton) accès à un itinéraire d'altitude

#### **Le prix ne comprend pas**

- Les boissons et les dépenses personnelles
- Le transport A/R entre votre domicile et le lieu de séjour
- le transport de la journée surprise
- Les assurances annulation et rapatriement
- Tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « le prix comprend »

#### **PROGRAMME DU SÉJOUR** donné à titre indicatif et fonction de l'enneigement

**Dim 25/02** Rendez-vous 17h, gîte d'étape les Baladins, à Ceillac  
installation, présentation du programme du séjour, dîner, et nuit

**Lundi 26/02 / Mardi 27/02 / Mercredi 28/02 / Jeudi 29/02 / Vend 01/03**

**Au départ de l'hébergement, un choix d'itinéraires vous permet de profiter de cette vallée sublime. Chaque soir vous préparez le circuit du lendemain avec votre accompagnateur : lieu de départ, dénivelé, horaire, etc....**

**En fonction de la randonnée choisie la veille, vous accédez au départ de celle-ci à pied, en navette, en véhicules personnels, ou en télésiège.**

#### **Au Programme :**

Vallon du Col Albert, *Durée : 4h - dénivelé +500m /- 500m*

Plateau de Chaurionde, *Durée : 4h - dénivelé +400m /- 400m*

Lacs Miroirs et Ste Anne, *Durée : 5h - dénivelé +510m /- 610m (avec accès en télésiège sur une partie du trajet)*

Vallée du Cristillan *Durée : 4h - dénivelé +300m /- 300m*

Une randonnée surprise hors vallée. *Durée : 4h - dénivelé +600 /- 600m*

*La durée de la randonnée est donnée sans additionner les temps de pauses ; les dénivelés sont précisés à titre indicatif et peuvent varier suivant les cheminements empruntés et la forme physique des participants.*

#### **Samedi. 02/03** Fin du séjour après le petit déjeuner

*Ce programme est susceptible d'être modifié à tout moment par le professionnel encadrant en fonction des conditions climatiques, des aptitudes physiques et techniques des participants. Tous les dénivelés sont donnés à titre indicatif, ils seront plus ou moins atteints.*

#### **L'ÉQUIPEMENT**

- Sac à dos de contenance 30 à 40L
- Des vêtements adaptés aux conditions hivernales :  
Tee-shirts manches longues, respirant pour permettre l'évacuation de la transpiration.  
Doudoune ou veste chaude, Pantalon de randonnée hiver,  
1 Couche intermédiaire pour apporter de la chaleur type fibre polaire,  
Option : 1 Veste imperméable type Goretex idéale pour protéger du vent.
- Bonnet, gants (2 paires dont 1 chaude), tour du cou,
- Lunette de soleil. Crème solaire.
- Chaussures de randonnée montantes et imperméables + guêtres
- Gourde 1l minimum + thermos
- Pharmacie personnelle avec ordonnance
- Vos affaires semaine (trousse de toilettes légère, sous-vêtements, vêtements de change, 1 frontale)
- Couteau, fourchette. Boîte type Tupperware, gobelet
- Votre contrat d'assistance et une attestation d'assurance valable en montagne
- Papiers d'identité + argent et CB

**Pour votre confort et votre sécurité, partez bien équipés. Nous sommes à votre disposition pour vous conseiller dans vos choix de vêtements, sac à dos, chaussures.....**

#### **RENDEZ-VOUS, DISPERSION, REJOINDRE LE POINT DE DÉPART**

**ARRIVÉE : Dimanche 25/02/2024 à 17H**

Au Gîte-auberge Les BALADINS 62 rue du Claus 05600 CEILLAC 0492450023 [www.lesbaladins.com](http://www.lesbaladins.com)

**DÉPART : Samedi 02/03/2024** dispersion après le petit déjeuner vers 9H du Gîte Auberge les Baladins

## **POUR VENIR AU GÎTE :**

### **EN VOITURE**

Depuis Paris : autoroute jusqu'à Grenoble puis Briançon (*par le col du Lautaret, très esthétique*) ou Gap (*par le col Bayard, plus roulant et moins élevé*) ~ 715 km

Quelques distances : Marseille (288 km), Bruxelles (970 km), Turin (150 km), Nantes (1000 km), Lyon (230 km)...

Pour les conditions de circulation : [infos route 05](#) (*état des routes, travaux, enneigement, webcams...*)

### **PAR LE TRAIN**

Gare S.N.C.F. à Montdauphin-Guilleville (04 92 20 66 12), à 20 km de Ceillac (*navette ZOU ensuite jusqu'au village*)

Depuis Paris, 2 possibilités :

- TGV jusqu'à Valence (3h) + train Corail jusqu'à Montdauphin (3h)

- Train de nuit direct (*en général, départ vers 21 h, arrivée vers 7h30*)

**HORAIRE NAVETTE AU DÉPART DE LA GARE DE MONTDAUPHIN**

<https://lequeyras.com/navettes-queyras-guilleville/>

## **FORMALITÉS**

– Passeport ou carte d'identité en cours de validité + carte sécurité sociale

– RC : Chaque participant doit être couvert en Responsabilité civile (dans le cadre d'une activité randonnée à titre de loisirs)

– L'assurance rapatriement est obligatoire. Une assurance annulation est fortement conseillée.

Si vous n'en possédez pas, A.T.L.A.S. vous propose un contrat Europ Assistance comprenant l'assistance/rapatriement, l'assurance annulation et interruption du séjour et bagages et effets personnels (voir rubrique assurance et annulation).

## **ASSURANCE ET ANNULATION**

Il est indispensable pour participer à nos séjours d'être assuré en responsabilité civile personnelle, par ailleurs vous devez être assurés pour l'assistance et le secours en cours de séjour, l'assurance annulation est fortement conseillée en cas d'annulation de votre séjour pour une cause qui serait de votre fait.

Si ce n'est pas le cas, ATLAS est en mesure de vous proposer des assurances aux conditions suivantes :

### **CONTRATS ASSURANCES**

**Assistance rapatriement - frais de secours : 1 %** du prix du séjour

**Annulation + bagages : 2, 8 %** du prix du séjour

Extrait de nos contrats d'assurances à consulter sur notre site internet. Aucune modification ne sera possible une fois l'assurance souscrite. Si le participant ne désire pas souscrire à notre assurance rapatriement - secours et recherche, nous lui demanderons de nous communiquer une attestation de sa propre assurance précisant le montant maximum de couverture pour les frais d'évacuation.

## **LITIGE – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION**

*En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel ou, le cas échéant, auprès du Service Relations Clientèle du professionnel).*

*A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :*

*La Société Médiation Professionnelle*

[www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr)

*24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux*